

ARRETE MUNICIPAL N° A2023-238
AUTORISANT UN OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC
19 RUE MARECHAL FOCH
LE 03 AVRIL 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants et L2213-1 et suivants, et L2122-18,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de madame DAUBERT Isabelle, en date du 23 mars 2023,

Vu l'arrêté municipal n°2020-280 du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature au bénéfice du 5^{ème} Adjoint, Monsieur Francis NICAISE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre, la sécurité des intervenants et de la population,

Considérant la nécessité d'assurer le parfait déroulement de l'aménagement intérieur au 19 rue Maréchal Foch,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DAUBERT Isabelle est autorisée à occuper le domaine public, sur 10 mètres de long, sur la chaussée, devant le 19 rue Maréchal Foch afin d'y stationner une benne, **le lundi 03 avril 2023**.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire, Monsieur L'adjoint au maire en charge de la sécurité, Monsieur le commandant de la communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer, Monsieur le responsable de la police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera l'objet d'une insertion au registre des actes de l'exécutif et d'une publication.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 23/03/2023

Signé le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

Pour le Maire et par délégation



Le Maire Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Nicaise', written over a horizontal line. A vertical line descends from the end of the signature, ending in an arrowhead.

Francis NICAISE